

**COSMACOL/ESI**

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	COSMACOL/ESI
INCI	TRIDECYL SALICYLATE
Nom de la substance (REACH / CLP)	Tridecyl salicylate

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	matière première pour produit cosmétique
Utilisations déconseillées	

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Sasol Italy S.p.A. Viale Forlanini, 23 20134 Milano Italy Téléphone: +39 02 58453-1 Téléfax: +39 02 58453-205
Information (service sécurité des produits):	Téléphone: +39 02 58453-1 Téléfax: +39 02 58453-315
Adresse e-mail	msds-info.italy@it.sasol.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+39 0931 988-290
--------------------------	------------------

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Remarques sur le réglage et l'identification La préparation a été testée en tant que telle au niveau de ses caractéristiques toxicologiques et a été classée de façon adéquate.**2.3 Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à signaler.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**COSMACOL/ESI**

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

Ce produit est une substance au sens du règlement (CE) 1907/2006.

CARACTERISATION CHIMIQUE**salicylate de tridécyle**

contenu: >= 90 %

Type de composant: Matière active**No.-CE:** 243-214-1**No.-Index:****No.-CAS:** 19666-16-1**No REACH:** non disponible (seuil quantitatif pour l'enregistrement non atteint)**Nom de la substance (REACH / CLP):** Tridecyl salicylate**COMPOSANTS OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES ET SUBSTANCES AVEC VALEURS LIMITEES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE A INDIQUER CONFORMEMENT AU REGLEMENT (CE) 1907/2006**

Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
En cas d'inhalation	Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Surveiller la respiration, donner de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau.
En cas d'ingestion	Consulter un médecin si nécessaire. Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Symptômes: Pas d'information disponible. Risques: Pas d'information disponible.
--	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement: Pas d'information disponible.
--	---

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Eau, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
---------------------------------------	---

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz de combustion dangereux.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers



COSMACOL/ESI

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

Équipement de protection spécial pour les pompiers	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Précautions spéciales	Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
--	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
------------------------------	--

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Pas de conditions spéciales de stockage requises.
Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)	10: Les liquides combustibles ne sont pas en Classe 3 pour le Stockage
Autres données	Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Ces informations ne sont pas disponibles.
---------------------------------------	---



COSMACOL/ESI

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

COMPOSANTS AVEC VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

Limites nationales d'exposition professionnelle

Donnée non disponible

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE EUROPEENNES

Donnée non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'aération insuffisante, de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail, de gêne due à une odeur trop forte ou d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, utiliser un appareil respiratoire autonome ou un appareil respiratoire avec un filtre de type A ou un filtre combiné adéquat (en cas d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, par ex. A-P2 ou ABEK-P2), conf. à la norme EN 141.
Protection des mains	Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre., Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). gants appropriés à un contact prolongé: Matériel: caoutchouc butyle Temps de pénétration: >= 480 min Épaisseur de la couche: >= 0,7 mm gants appropriés à la protection contre les projections: Matériel: Caoutchouc nitrile/latex nitrile Temps de pénétration: >= 30 min Épaisseur de la couche: >= 0,4 mm
Protection des yeux	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	Vêtement de protection
Mesures d'hygiène	Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Mesures de protection	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



COSMACOL/ESI

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

Conseils généraux

Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	non applicable, Justification:; insoluble
Point/intervalle de fusion	< -50 °C; 1.013 hPa
Point d'éclair	env. 136 °C; 1.013 hPa
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable (liquide)
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité	env.0,955 g/cm ³ ; 20 °C; 1.013 hPa
Densité relative	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Milieu: Alcool; 20 °C; soluble
Hydrosolubilité	20 °C; 1.013 hPa; négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: > 3; 20 °C
Température d'inflammation	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Viscosité, dynamique	env. 23,58 mPa.s; 20 °C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres données

Aucun(e) à notre connaissance.

**COSMACOL/ESI**

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Note Stable à température et pression ambiantes normales.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Note Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil, UV ou radiation ionisante.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun(e) à notre connaissance.;

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

Décomposition thermique Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale salicylate de tridécyle:
Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation salicylate de tridécyle:
Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée salicylate de tridécyle:
DL50 rat: > 2.000 mg/kg;
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Expérience chez l'homme - Contact avec la peau salicylate de tridécyle:
non irritant
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux salicylate de tridécyle:
lapin: légèrement irritant
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée



COSMACOL/ESI

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

Sensibilisation salicylate de tridécyle:
Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro salicylate de tridécyle:
Test de Ames; Salmonella typhimurium; avec et sans activation métabolique: non mutagène

Génotoxicité in vivo salicylate de tridécyle:
Donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité salicylate de tridécyle:
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction salicylate de tridécyle:
Donnée non disponible

Tératogénicité salicylate de tridécyle:
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques salicylate de tridécyle:
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Remarques salicylate de tridécyle:
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité à dose répétée salicylate de tridécyle:
Donnée non disponible

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration salicylate de tridécyle:
non applicable

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons salicylate de tridécyle:
Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons - Toxicité chronique salicylate de tridécyle:
Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques salicylate de tridécyle:
Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique salicylate de tridécyle:
Donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques salicylate de tridécyle:



COSMACOL/ESI

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

	(72 h) Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) ; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201; Pour la partie soluble dans l'eau pas de toxicité dans les conditions du test.
Toxicité pour les bactéries	salicylate de tridécyle: L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable.
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	salicylate de tridécyle: L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable.
toxicité concernant les végétaux terrestres	salicylate de tridécyle: L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable.
toxicité concernant les autres non-mammifères terrestres	salicylate de tridécyle: L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable. Une accumulation dans les organismes terrestres est peu probable .
12.2 Persistance et dégradabilité	
Biodégradabilité	salicylate de tridécyle: Facilement biodégradable.; > 60 %; 28 jr; aérobique; OCDE Ligne directrice 301 B
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
Bioaccumulation	salicylate de tridécyle: Facteur de bioconcentration (FBC): 622,4; calculé Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.
12.4 Mobilité dans le sol	
Mobilité	salicylate de tridécyle: Adsorption/Sol; log Koc: 5,728; calculé immobile forte adsorption sur les sols La substance et ses produits de dégradation essentiels se décomposent très vite.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Résultats de l'évaluation PBT	salicylate de tridécyle: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.6 Autres effets néfastes	
Conseils généraux	salicylate de tridécyle: Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Emballages contaminés	Vider les restes.
code des déchets de l'Union européenne: EWC	Il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au Catalogue européen des déchets (CED), car seule l'utilisation par la consommateur permet son classement. Pour déterminer le code déchet il faut

**COSMACOL/ESI**

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise regionale d'évacuation des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU**

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement	non
RID	Dangereux pour l'environnement	non
ADN	Dangereux pour l'environnement	non
IMDG	Marine polluant	no
ICAO/IATA	Environmentally hazardous	no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques Pas d'information disponible.



COSMACOL/ESI

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REGLEMENTS NATIONAUX/AUTRES REGLEMENTS

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Entrée de la liste dans la directive: non applicable

ÉTAT ACTUEL DE NOTIFICATION

China. Inventory of Existing Chemical Substances	INV (CN)	y (liste positive)
Switzerland. Consolidated Inventory	CH INV	Listé (produit ou composants listés)
Japan. Kashin-Hou Law List	ENCS (JP)	y (liste positive)
US. Toxic Substances Control Act	TSCA	Non listé (produit ou composants non listés)
EU. EINECS	EINECS	y (liste positive)
Canada. Environmental Protection Act	DSL	Non listé (produit ou composants non listés)
Australia. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act	AICS	y (liste positive)
Japan. Industrial Safety & Health Law (ISHL) List	ISHL (JP)	y (liste positive)
New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand	NZIOC	y (liste positive)
Korea. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List	KECI (KR)	Non listé (produit ou composants non listés)
Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act	PICCS (PH)	Non listé (produit ou composants non listés)

Remarque : les noms et les numéros CAS qui sont utilisés pour ce produit dans les nomenclatures chimiques mentionnées peuvent être différentes des données spécifiées dans le chapitre 3.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.
Tridecyl salicylate

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance (seuil quantitatif pour l'enregistrement non atteint).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:



COSMACOL/ESI

Version: 3.00

Date de révision 20.07.2015

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise
3. Composition/ informations sur les composants
15. Informations réglementaires

Information supplémentaire:

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
ANSI	American National Standards Institute
ASTM	American Society of Testing and Materials (US)
BCF	Bioconcentration factor
CLP	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DIN	Deutsches Institut für Normung
DNEL	Derived No-Effect Level
DSL	Domestic Substances List
EC...	Effect concentration ... %
ENCS	Existing Notified Chemical Substances (Japan)
EWC	European Waste Catalogue
IATA	International Air Transport Association
IBC	Intermediate Bulk Container
ICAO	International Civil Aviation Organization
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
ISHL	Industrial Safety and Health Law (Japan)
ISO	International Organization for Standardization
IUAPC	International Union of Pure and Applied Chemistry
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
LC...	Lethal Concentration, ...%
LD...	Lethal Dose, ...%
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution From Ships
NDSL	Non-Domestic Substances List
NOAEL	no observable adverse effect level
NOEL/NOEC	No Observed-effect level/concentration
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	persistent, bioaccumulative, toxic
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TG	Test Guideline
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
TSCA	Toxic Substances Control Act
vPvB	very persistent, very bioaccumulative
WGK	Wassergefährdungsklasse